



Commune de  
SAINT-FERREOL-D'AUROURE (43)  
**Révision**  
**du Plan Local d'Urbanisme**

5.f

**Mémoire des Annexes  
Sanitaires**



PLU

**Approbation le 16 décembre 2024**

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024*

Révisions et modifications :

Référence : 48095



# ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## 1- EXPLOITATION DU SERVICE

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes Loire Semène. Le service est exploité en délégation par l'entreprise VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux. La nature du contrat est un système d'exploitation en affermage du 01/01/2011 au 31/12/2025. Depuis 2011, 2 avenants ont été réalisés.

Les compétences liées au service sont la production, protection de l'ouvrage de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution. Ces compétences sont gérées par VEOLIA.

Le réseau répond aux besoins de la population en matière de quantité et de qualité.

Le nombre d'abonnements a connu une augmentation de +1.0% sur la période 2021-2022. Il s'établit à 1 165 abonnés domestiques.

La consommation moyenne par abonné est de 85 m<sup>3</sup> en 2022.

## 2- RESSOURCE

La production est assurée par la station de traitement de Lherbret située sur la commune de Saint-Just-Malmont. Mise en service en 2020, elle remplace une usine qui datait des années 60. Elle peut produire 400 m<sup>3</sup> d'eau par heure, ce qui autorise une capacité suffisante pour réaliser des interconnexions.

### Les stations de traitement d'eau potable de Loire Semène

- La Clare gérée par Véolia, dessert La-Séauve-sur-Semène et Saint-Didier-en-Velay.
- La Faye gérée par le Syndicat des eaux Loire/Lignon alimente Aurec-sur-Loire.
- Lherbret gérée par le Syndicat des eaux de la Semène, dessert Saint-Victor-Malescours / Pont-Salomon / Saint-Ferréol-d'Auroure / Saint-Just-Malmont et les hameaux de La Granges du Bois; Les Petites Rossanges; Les Grandes Rossanges; Chazelles à Saint-Didier-en-Velay

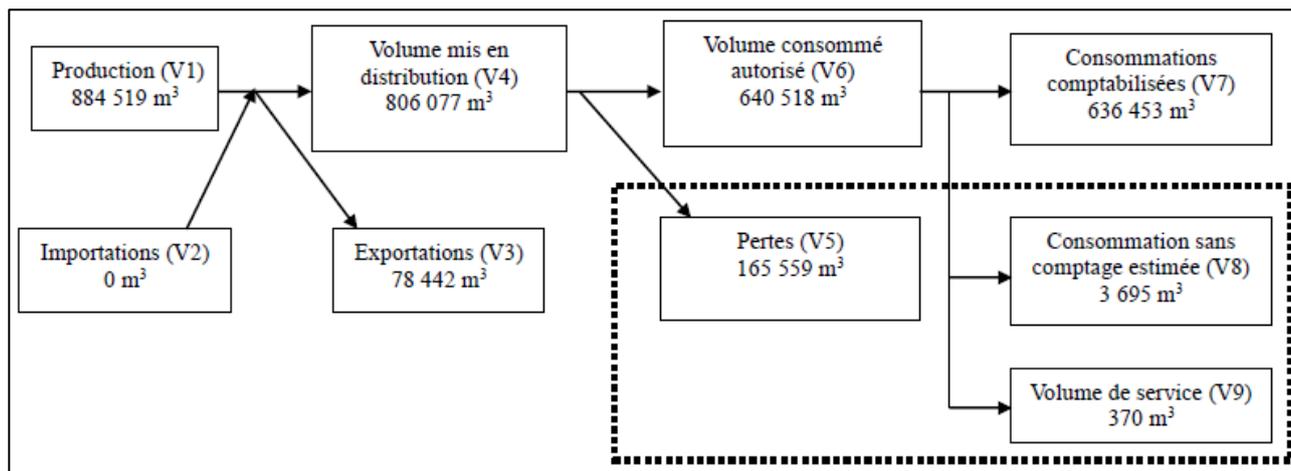
Elle est alimentée :

- D'une part par le barrage des Plats situé sur Saint-Genest-Malifaux.
- D'autre part le barrage de Lavalette situé sur la commune de Lapte (utilisé comme deuxième ressource).

Ainsi le syndicat achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>
St Etienne Métropole Barrage des Plats	737 434
Stéphanoise des Eaux et St Etienne Métropole Barrage de Lavalette	299 246
<b>Total</b>	<b>1 036 680</b>

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 :



Le volume produit total diffère du volume prélevé, notamment en liens par exemple avec les installations de traitement qui génèrent des pertes. En 2022, le rendement du réseau est de 81,3% (83% en 2021) et l'indice linéaire des pertes en réseau est de 1,1 m<sup>3</sup>/j/km (idem en 2021).

Concernant la qualité de l'eau, les données des prélèvements fournis par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique, mettent en avant pour l'exercice 2022, un taux de conformité microbiologique de 97,6% et des paramètres physico-chimiques de 100%.

### 3- DESCRIPTIF DU RESEAU

La distribution d'eau sur le territoire de Saint-Ferréol-d'Auroure est relativement complexe du fait de l'existence d'un relief chahuté. Les variations de pression importantes, les zones de distribution dispersées, la démographie en augmentation ont conduit par le passé le syndicat à construire de nouvelles canalisations et de nouveaux réservoirs et à mettre en place des appareils de régulation.

Cette distribution se divise en trois grandes zones délimitées par la pression de service de trois réservoirs, à savoir :

- réservoir de Chazelles (réservoir de tête permettant d'assurer le remplissage des 2 autres réservoirs de la commune et la distribution pour tous les villages de la commune situés à une altitude supérieure à 730 m environ,
- réservoir du Mont permettant d'alimenter les parties basses (altitudes inférieures à 730 m) du bourg et de sa périphérie immédiate,
- réservoir de Paraboin permettant d'alimenter tous les écarts au nord et nord-est du bourg.

Il n'y a pas de problème d'alimentation en eau potable à l'échelle de la commune.

### 4- SITUATION FUTURE

Les ambitions démographiques de la commune sont en accord avec sa place au sein de l'armature territoriale. Le développement projeté n'engendre que peu d'extension, il reste concentré dans et aux abords de l'urbanisation existante.

Le réseau est composé d'un réseau principal et de nombreuses antennes, en lien avec l'organisation topographique de la commune et d'une urbanisation implantée de part et d'autre d'une ligne de crête, se terminant régulièrement en impasse sur les ponts bas topographiques.

Les zones urbaines sont desservies par le réseau d'eau potable qui assure la desserte des abonnés actuels et futurs. Les canalisations structurantes présentent un diamètre 140, 150 ou 160 mm, tandis que la desserte des quartiers repose sur un réseau 100, 90, 60 mm et les extrémités sur un réseau 40 et 30 mm.

Les zones à urbaniser sont desservies en périphérie par le réseau d'eau potable qui permettra d'assurer la desserte des futurs abonnés :

- Zone AUs - secteur pôle sports et loisirs d'Auroure : la zone dispose d'une possibilité de branchement au niveau de la rue du Mont (canalisation de diamètre 150 et 160 mm)
- Zone AUc2- secteur la Chauz : la zone dispose d'une possibilité de branchement au niveau de la rue du Mont (canalisation de diamètre 150 et 160 mm) et du chemin de la Chauz (50 mm)
- Zone AUc1 - secteur route de Saint-Didier : la zone dispose d'une possibilité de branchement au niveau de la route de Saint-Didier (canalisation de diamètre 63 mm)
- Zone AUca/AUe - secteur du Paraboin : la zone dispose d'une possibilité de branchement au niveau du chemin de Villeneuve (canalisation de diamètre 140 mm) et du chemin de Lafayette / rue du Paraboin (canalisation de diamètre 60 mm)
- Zone AUi1- secteur la Sagne : la zone dispose d'une possibilité de branchement au niveau de la RD6 (canalisation de diamètre 110 mm)
- Zone AUi1/2 - secteur au Coulon : la zone dispose d'une possibilité de branchement au niveau de la rue des Perdrix (canalisation de diamètre 125 mm)

La ressource en eau est satisfaisante pour satisfaire les besoins actuels et pour les besoins liés aux urbanisations prévues par le PLU.

Le réseau est suffisamment dimensionné pour desservir les urbanisations actuelles ainsi que celles prévues par le PLU. Ceci dans un contexte où le syndicat met en œuvre progressivement le programme d'actions défini dans le cadre du schéma directeur d'eau potable établi en 2022, dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement du réseau :

- Action 7 (recherche de fuites) : en cours
- Action 5 (modélisation des réseaux) : en cours
- Action 12 : (renouvellement réseau) : initié sur plusieurs commune

Priorité	N° d'actions	Descriptif de l'action	Coût (€ HT)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Priorité 1	1	Sécurisation de l'alimentation AEP : CVM	9 000 €	9 000 €									
Priorité 1	7	Exploitation : Recherche de fuites	10 000 €		10 000 €								
Priorité 1	4	Fonctionnement réseau : Analyse pression	15 500 €			15 500 €							
Priorité 1	5	Fonctionnement réseau : Modélisation des réseaux	60 000 €		60 000 €								
Priorité 1	9	Exploitation : Remise à la côte des émergences	5 000 €				5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Priorité 1	12	Gestion patrimoniale : Renouvellement réseau	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Priorité 1	3	PGSSE	35 000 €				35 000 €						
Priorité 1	8	Pose de vannes de sectionnement	158 000 €	158 000 €									
Priorité 2	2	Agrandissement réservoir du Tirevolet	300 000 €					300 000 €					
Priorité 2	6	Fonctionnement : Temps de séjour dans les réservoirs	15 000 €						15 000 €				
Priorité 2	11	Exploitation : Travaux divers réservoirs	-										
Priorités 2 et 3	13	Conduites en privé	1 120 000 €					186 667 €	186 667 €	186 667 €	186 667 €	186 667 €	186 667 €
Priorité 3	14	Servitudes de passage	-										
TOTAL :				967 000 €	870 000 €	815 500 €	840 000 €	1 291 667 €	1 006 667 €	991 667 €	991 667 €	991 667 €	991 667 €

Echéancier des actions (extrait du schéma directeur d'eau potable)

# DEFENSE INCENDIE

Saint-Ferréol-d'Auroure dispose de 30 poteaux incendie. 10 poteaux sont en emploi restreint, du fait d'un débit limité.

HYDRANT	N°HYDRANT	N°ordre	ADRESSE	SITUATION	Q1BAR	P_60M3H	ETAT_START
PI100	43184002	002	393, Chemin Des Biches	Nizieux	0	0	DISPONIBLE
PI100	43184003	003	Chemin Du Bourgeat	Le Bourgeat	0	0	DISPONIBLE
PI100	43184004	004	282, Chemin Des Rosiers	Auroure	0	1	DISPONIBLE
PI100	43184005	005	Chemin Du Vieux Puits	Auroure	0	1	DISPONIBLE
PI100	43184006	006	823, Rue Du Mont		0	1	DISPONIBLE
PI100	43184007	007		77, Lotissement Le Mont	0	3	DISPONIBLE
PI100	43184008	008	Chemin Du Gault		0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184009	009	328, Rue Denis Peyrard		0	1	DISPONIBLE
PI 70	43184010	010	7, Lotissement Les Genets		0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184011	011	13, Rue Denis Peyrard	Le Bourg	0	2	DISPONIBLE
PI100	43184012	012	689, Route D'Auvergne		0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184013	013	Rue D'Auvergne	Le Gault	0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184014	014		Lotissement Le Bosquet	0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184015	015	61, Rue Du Bourg	Le Bourg	0	1	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184016	016	Rue Du 19 Mars 1962	Piémontois	0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184017	017	32, Rue Du Nord		0	1	DISPONIBLE
PI100	43184018	018	Chemin De Plantegramme	Plantegramme	0	3	DISPONIBLE
PI100	43184019	019	Chemin De La Chazalière	Chazalière	0	2	DISPONIBLE
PI 70	43184020	020	21, Rue De L'Ouest	Le Bourg	0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184021	021	17, Allée Des Palombes	La Côte	0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184022	022	28, Allée Des Martinets		0	1	DISPONIBLE
PI100	43184023	023	12, Allée Des Martinets	La Côte	0	1	DISPONIBLE
PI100	43184024	024	10, Allée Des Chardonnerets		0	2	DISPONIBLE
PI100	43184025	025	2, Allée Des Rossignols	La Côte	0	0	EMPLOI RESTREINT
PI100	43184026	026		570, ZA Velay Auvergne	0	4	DISPONIBLE
PI100	43184027	027	1519, Route De Firminy	Le Coulon	0	4	DISPONIBLE
PI100	43184028	028		182, Lotissement La Porte Du Velay	0	4	DISPONIBLE
PI100	43184029	029		165, ZA Les Terres De Villeneuve	0	1	DISPONIBLE
PI100	43184030	030	Chemin Du Coulon	ZA Les Terres De Villeneuve	0	3	DISPONIBLE
PI100	43184031	031	Chemin De Varan	Varan	0	3	DISPONIBLE

Les capacités d'accueil de PLU se situent dans des zones équipées en hydrants :

- Zone AUs - secteur pôle sports et loisirs d'Auroure : localisée à côté d'un poteau incendie au niveau de la rue du Mont
- Zone AUc2- secteur la Chaux : localisée à côté d'un poteau incendie au niveau du lotissement du Mont et du lotissement des Amandines
- Zone AUc1 - secteur route de Saint-Didier : localisée à côté d'un poteau incendie au niveau de la rue Denis Peyrard

- Zone AUca/AUe - secteur du Paraboin : localisée à côté d'un poteau incendie au niveau du chemin de Villeneuve et du chemin de Lafayette
- Zone AUi1- secteur la Sagne : localisée à côté d'un poteau incendie au niveau de la ZA de la Sagne
- Zone AUi1/2 - secteur au Coulon : localisée à côté d'un poteau incendie au niveau de la rue des Perdrix

# ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement est géré par la Communauté de Communes Loire Semène. L'assainissement est géré par délégation à la société Véolia depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour les réseaux et les stations.

La Communauté de Communes Loire Semène a engagé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'un zonage d'assainissement.

L'assainissement collectif concerne deux réseaux principaux :

- Le Bourg, raccordé à 70% au réseau de Firminy (360 habitations),
- Le secteur d'Auroure (55 habitations) et le secteur Le Gault - le Rochain (27 habitations), tous deux raccordés au réseau de Pont-Salomon, comme le reste du réseau du Bourg (partie sud-ouest, 155 habitations).

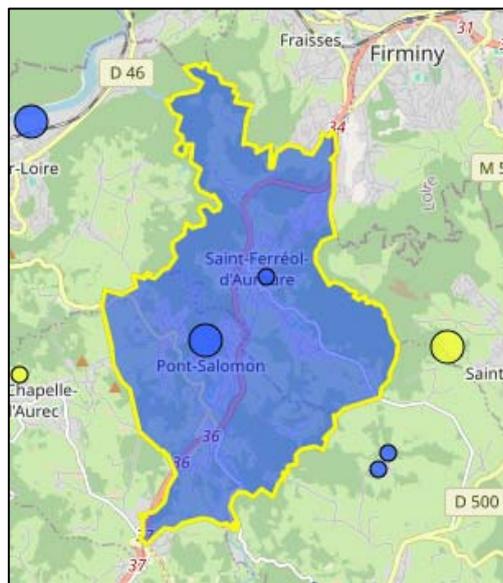
Il existait également un réseau séparatif indépendant, situé au niveau du quartier de Courbon, où les effluents récoltés étaient traités par une mini station d'épuration équipée d'un décanteur-dégraisseur et d'un ouvrage de traitement biologique par cultures bactériennes fixées. Sa situation au centre du bourg, ainsi que son fonctionnement médiocre ont conduit à sa suppression.

L'assainissement non collectif concerne environ 230 habitations, soit environ 30 % du nombre total de logements.

## 1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Réseau de Pont-Salomon

Les effluents traités par la station de Pont-Salomon-SIVU de l'Alliance proviennent des communes de Pont-Salomon et de Saint-Ferréol-d'Auroure.



La station dispose d'une capacité nominale de 3 300 EH (198 kg/DBO5/j), avec un débit (capacité nominale, temps sec) de 2 016 m<sup>3</sup>/j et un débit des eaux usées arrivant à la station en moyenne sur 5 ans (PC95) de 993 m<sup>3</sup>/j. La station a été mise en service en 1998. Elle fonctionne selon un système de boue activée faible charge.

Pour l'année 2021, selon le service en charge de la police de l'eau les conformités retenues sur le système d'assainissement sont les suivantes :

- Conforme à la directive ERU (directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines du (21 mai 1991),
- Conforme à l'arrêté préfectoral en vigueur pour le système d'assainissement.

Réglementation de référence	Critères de conformité	Conformité	Motif du jugement de conformité	Remarques
Conformité à la réglementation nationale (européenne)	Collecte des effluents	Oui	Pas d'information sur d'éventuels dysfonctionnements du réseau.	Pas de DO collectant plus de 2 000 EH à notre connaissance (A confirmer avec le diagnostic en cours)
	Équipements	Oui	Equipements conformes.	-
	Performances	Oui	Fonctionnement correct.	La station assure un traitement performant malgré les charges organiques très élevées. Il y a un gros écart entre la production réelle de boues et celle attendue. Cet écart doit être expliqué.
Conformité à la réglementation préfectorale locale	Document administratif	Oui mais à revoir	AP SEF-2014-146 du 10 mars 2014.	L'AP doit être revu afin d'intégrer les mesures de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié et les mesures du SAGE Loire en Rhône-Alpes
	Collecte des effluents	Oui	La pluviométrie n'est pas renseignée.	-
	Équipements	Oui	Equipements conformes.	-
	Performances	Oui	Fonctionnement correct	Le nombre de déversements en tête de station est faible (12 jours) mais avec des volumes conséquents représentant 4,7 % des volumes entrant à la station.
	Mise en œuvre de l'auto-surveillance (cahier de vie, données sandre, bilan annuel)	correspondre aux données mesurées par le débitmètre	Manuel disponible et validé. Equipements d'auto-surveillance conforme.	Les données A3 fournies dans verseau doivent correspondre aux données mesurées par le débitmètre en entrée de station.

Pour l'année 2021, la charge maximale entrante sur le système de traitement (CBPO) était de 846 kg de DBO5/j soit 14 093 EH (cette valeur correspond à la taille de l'agglomération d'assainissement). Par ailleurs la CBPO est en augmentation récurrente depuis 2018 pour la 4<sup>ème</sup> année, et pour la 2<sup>ème</sup> année supérieure à 10 000 EH. L'origine de ces charges reste à expliquer. Pour les services de la DDT43, une tolérance a été appliquée à ce sujet en 2021 et encore en 2022. Toutefois un changement de tranche d'obligation sera appliqué en 2023 si le problème n'a pas été identifié et traité d'ici là.

A noter que des travaux ont été réalisés sur les équipements de la station, notamment sur les équipements d'auto-surveillance. Par ailleurs, la communauté de commune dispose d'un diagnostic d'assainissement actualisé. Pour les services de la DDT43, il convient désormais d'appliquer le programme de travaux et de l'informer du calendrier de réalisation du programme pluriannuel de travaux.

Voici l'ensemble des travaux prévus pour améliorer le fonction du réseau d'assainissement, en 2023/2024/2025, suite à la finalisation du schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale :

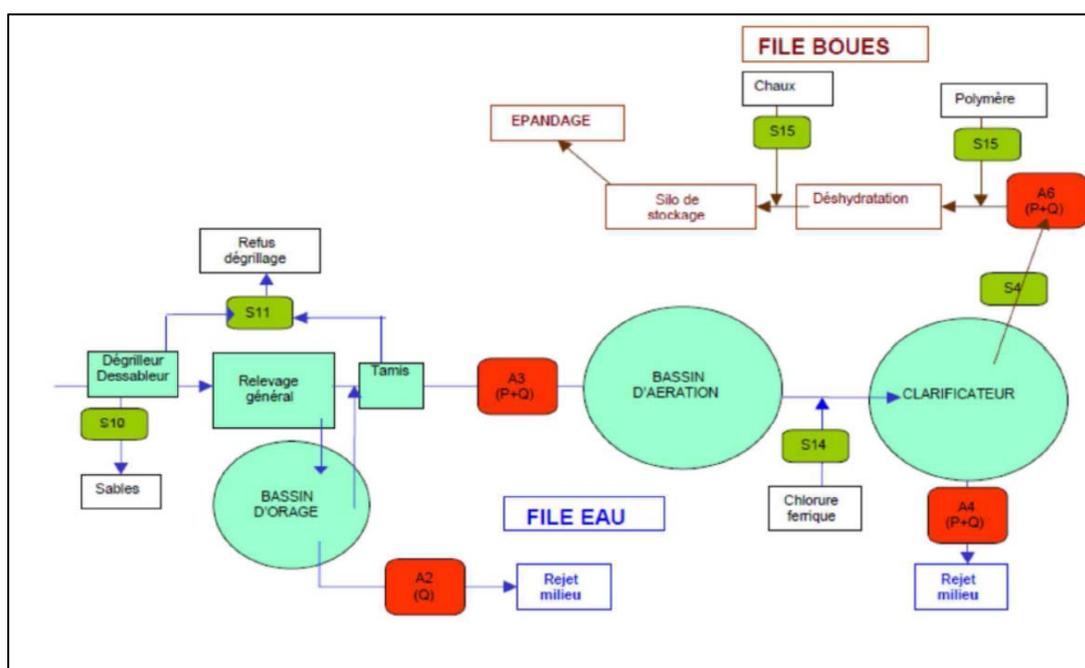
Commune	Type de travaux	Montant HT
La Séauve sur Semène	Chemisage du réseau d'assainissement avenue de la Gare	19 876.50 €
Aurec sur Loire	Chemisage du réseau d'assainissement chemin de Mandrin	12 120.50 €
Saint Didier en Velay	Mise en séparatif rue du Canard	87 737.50 €
Saint Victor Malescours	Mise en séparatif vers le lotissement les Pins	69 514.50 €
Pont Salomon	Déplacement d'un déversoir d'orage rue du Velay	15 783.00 €

Type de travaux	Montant HT
Mise en séparatif rue de Firminy à Saint Just Malmont	257 000 €
Mise en séparatif avenue de la Gare à Saint Didier en Velay	350 000 €
Renouvellement d'un réseau rue des Côtes à Pont Salomon	75 000 €
Mise en séparatif rue du Mont à Saint Ferreol d'Auroure	223 000 €
Mise en séparatif rue René Cassin et allée des genets à la Séauve sur Semène	150 000 €
Déconnexion des EP des EU lotissement les Genêts à Saint Victor Malescours	30 000 €
Mise en séparatif rue de la Plaine-rue de la Flachère à Aurec sur Loire	260 000 €

Pour l'année 2022, les données clés font état d'une conformité en équipement et en performance. La charge maximale en entrée est de 4 022 EH et le débit arrivant à la station de 944 m<sup>3</sup>/j, conduisant à une production de boues de 19 TMS/an.

Les données de validation annuelle de l'autosurveillance 2022 issues de l'analyse d'INGE 43, se base sur 4 points d'autosurveillance :

- Point de mesure entrée station A3
  - o Le point de mesure A3 Entrée station est validé.
  - o Le certificat d'étalonnage du débitmètre installé en avril 2021 est valable 5 ans.
  - o La fréquence de prélèvement doit être réglée en fonction du débit entrant avant chaque bilan d'autosurveillance afin d'avoir au moins 6 prélèvements par heure (augmenter la fréquence de prélèvement pour des débits inférieurs à 430 m<sup>3</sup>/j).
- Point de mesure Surverse A2
  - o Le point de mesure Surverse A2 est validé.
  - o Du fait de l'existence d'un bassin d'orage, ce point n'est que très rarement sollicité.
- Point de mesure sortie station A4
  - o Le point de mesure Sortie station A4 est validé.
  - o La fréquence de prélèvement doit être réglée en fonction du débit sortant avant chaque bilan d'autosurveillance afin d'avoir au moins 6 prélèvements par heure (augmenter la fréquence de prélèvement pour des débits inférieurs à 430 m<sup>3</sup>/j).
- Point de mesure Boues A6
  - o Le point de mesure Boues A6 est validé.
  - o Mise en place début 2017, le débitmètre dispose d'un certificat d'étalonnage valable 5 ans. Un nouvel étalonnage sera donc à réaliser en 2023.
  - o Mesure de la pluviométrie : Les conditions d'installation du pluviomètre ne sont pas totalement satisfaisantes. Il nécessite d'être de niveau sur un support de fixation rigide.



Synoptique de localisation des points autosurveillance de la station d'épuration

Les dernières données issues du rapport d'Ingé 43 concernant la station d'épuration de Pont-Salomon, fait état des points suivants pour l'année 2023 :

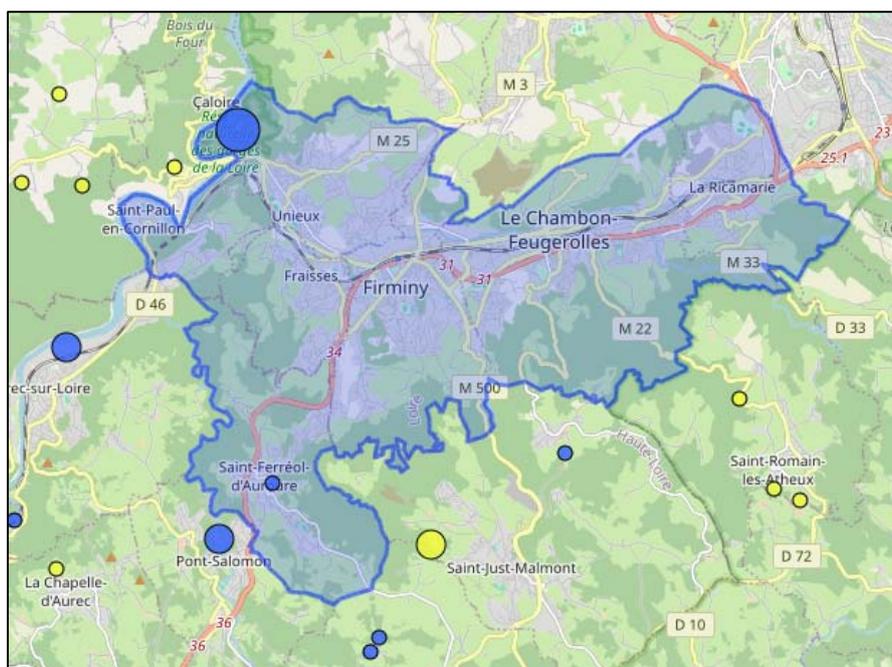
- En moyenne annuelle, la station a reçu environ 406 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées.
- La station a fonctionné à environ 48% de sa capacité nominale hydraulique de temps sec et 20% de sa capacité nominale hydraulique de temps de pluie.
- Concernant les charges organiques, la station a reçu, en moyenne annuelle, environ 313 Kg DCO/j et 83 Kg DBO<sub>5</sub>/j, ce qui représente environ 1 400 équivalents habitants. La station fonctionne à environ 66 % de sa capacité organique exprimé en DBO<sub>5</sub>.

Ainsi au regard des charges organiques reçues au cours de l'année 2023, le dimensionnement de la station apparaît satisfaisant. Le système présente une capacité résiduelle suffisante pour traiter les effluents liés au développement résidentiel et économique projeté dans le PLU.

A noter que la mise en œuvre progressive du programme de travaux projeté sur le réseau d'assainissement sur la période 2023-2025, permettra d'améliorer rapidement le fonctionnement du réseau et de dégager une capacité résiduelle supplémentaire. Dans ce cadre, depuis la prise de fonction d'un nouvel exploitant en mars 2023, des actions ont été mises en œuvre comme l'installation d'une télésurveillance et l'optimisation du taux de boue. Une étude est en cours dans la perspective de l'installation d'un poste toutes eaux ; le débitmètre devrait être renouvelé en 2025.

### **Réseau de Firminy**

Une part importante des effluents de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure est traitée par la station traitement de Firminy/Unieux – la Noire. Cet ouvrage collecte en outre les effluents des communes du bassin de l'Ondaine (Firminy, Unieux, Saint-Paul-en-Cornillon, le-Chambon-Feugerolles, la Ricamarie, Fraisses...).



Elle dispose d'une capacité nominale importante de 80 000 EH, de 4 800 kgDBO<sub>5</sub>/j. La station a été mise en service en 1998. Elle fonctionne selon un système de boue activée aération prolongée (très faible charge).

Pour l'année 2022, les données clés font état d'une conformité en équipement et en performance. A noter que sur les 104 bilans 24 heures de l'autosurveillance réglementaire pour la DBO<sub>5</sub>, réalisés en 2022, tous étaient conformes.

La charge maximale en entrée est de 99 829 EH (charge moyenne annuelle entrante : 1 976 kgDBO<sub>5</sub>/j) et le débit arrivant à la station de 39 594 m<sup>3</sup>/j, conduisant à une production de boues de 1 422 TMS/an.

## **2- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

L'assainissement non collectif de Saint-Ferréol-d'Auroure est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes Loire Semène. Le service est transféré au syndicat des Eaux Loire-Lignon.

Le service d'assainissement non collectif dessert 3 248 habitants, pour un nombre total de 20 834 habitants résidents sur le territoire du service. Le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de 15,59 % au 31/12/2021.

Ces dispositifs sont surveillés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Loire Semène. En 2021, 89,16 % des dispositifs contrôlés sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Loire Semène sont conformes aux règles en vigueur.

Un règlement de service a été créé le 06/09/2013.

### **3- ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

La commune est compétente en matière de gestion des eaux pluviales. La commune a fait des démarches pour établir un plan de zonage des eaux pluviales, il a été réalisé par l'intercommunalité. Il concerne la quasi-totalité des zones urbanisées.

### **4- SITUATION FUTURE**

La quasi-totalité du potentiel d'accueil offert par le projet de zonage du PLU, recentré sur le bourg, dépend du réseau de Firminy. La capacité résiduelle des ouvrages leur permet d'avoir la capacité de traiter les effluents de la commune qui seront générés à l'horizon du PLU.

Les zones urbaines sont desservies en assainissement collectif. Les zones à urbaniser disposent en périphérie d'une desserte en assainissement collectif :

- Zone AUs - secteur pôle sports et loisirs d'Auroure : la zone dispose d'une possibilité de raccordement au niveau de la rue du Mont (canalisation de diamètre 250 mm), un dispositif de relevage pourrait être nécessaire.
- Zone AUc2- secteur la Chaux : la zone dispose d'une possibilité de raccordement au niveau du chemin de la Chaux (200 mm)
- Zone AUc1 - secteur route de Saint-Didier : la zone dispose d'une possibilité de raccordement au niveau de la rue Courbon (canalisation de diamètre 250 mm)
- Zone AUca/AUe - secteur du Paraboin : la zone dispose d'une possibilité de raccordement au niveau du chemin de Villeneuve (canalisation de diamètre 400 mm)
- Zone AUi1- secteur la Sagne : la zone dispose d'une possibilité de raccordement au niveau de la RD6 (canalisation de diamètre 200 mm), un dispositif de relevage pourrait être nécessaire concernant le secteur Nord
- Zone AUi1/2 - secteur au Coulon : la zone dispose d'une possibilité de raccordement au niveau de la rue des Perdrix (canalisation de diamètre 200 mm)

Pour chacune des zones à urbaniser, il est mentionné dans le règlement et les OAP l'objectif de récupération et réutilisation des eaux pluviales, ainsi que la nécessité de mettre en place une gestion adaptée des eaux pluviales.

## ORDURES MENAGERES

---

Un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés a été adopté par le Conseil Départemental le 21 mai 2001.

La Communauté de Communes Loire Semène est compétente sur son territoire pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Cette compétence a été déléguée au SICTOM Velay Pilat.

8 points de collecte verre se situent sur l'ensemble du territoire.

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif (tous les emballages et papiers depuis le 10/01/23) se fait en porte à porte :

- Ordures ménagères : 2 fois par semaine (mardi, vendredi),
- Bacs jaunes : 2 fois par semaine (mardi, jeudi).

Les ordures ménagères sont enfouies à Saint-Just-Malmont, site d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) au lieu-dit Combau, sur 14,62 ha. La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5,37 ha. Au vu des diverses lois en matière de déchets, le SICTOM s'est orienté vers une autre solution pour le traitement des ordures ménagères, avec le traitement pour l'entreprise Altriom à Polignac avec le transport organisé par l'entreprise Vacher, dès le 1<sup>er</sup> Février 2019.

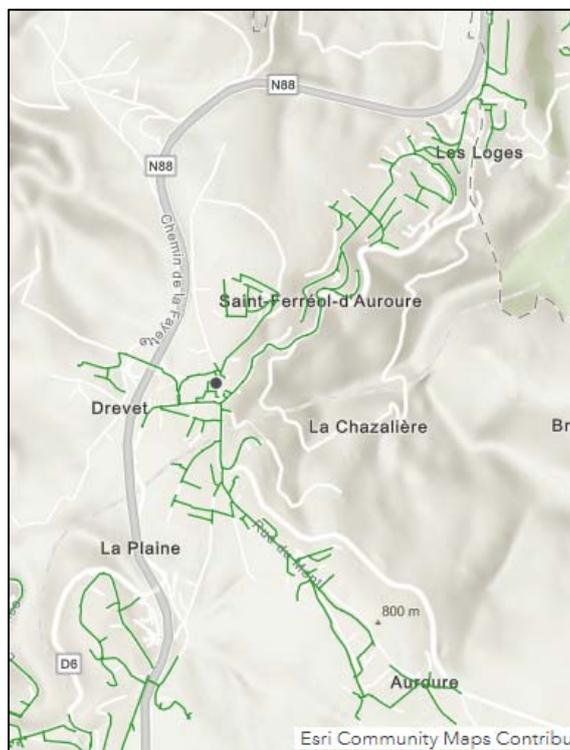
Le site de Saint Just-Malmont continue son activité avec les déchets des industriels non dangereux, les encombrants, les gravats des déchetteries, la plate-forme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité. Ce site accueille un quai de transfert pour le chargement et le déchargement des ordures ménagères.

Les déchetterie les plus proche se situe à Saint-Just-Malmont et à Aurec-sur-Loire, pour les particuliers, et au centre d'enfouissement pour les professionnels.

# ÉNERGIE ET COMMUNICATION NUMÉRIQUE

## 1- DESSERTE EN GAZ DE VILLE

Saint-Ferréol-d'Auroure est desservi par le réseau exploité par GRDF :



Source : <https://projet-methanisation.grdf.fr/tester-mon-potential/evaluer-la-faisabilite-de-mon-projet/cartographie-du-reseau-de-distribution>

## 2- NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN) Auvergne a été mis en place en 2011. Il vise deux ambitions :

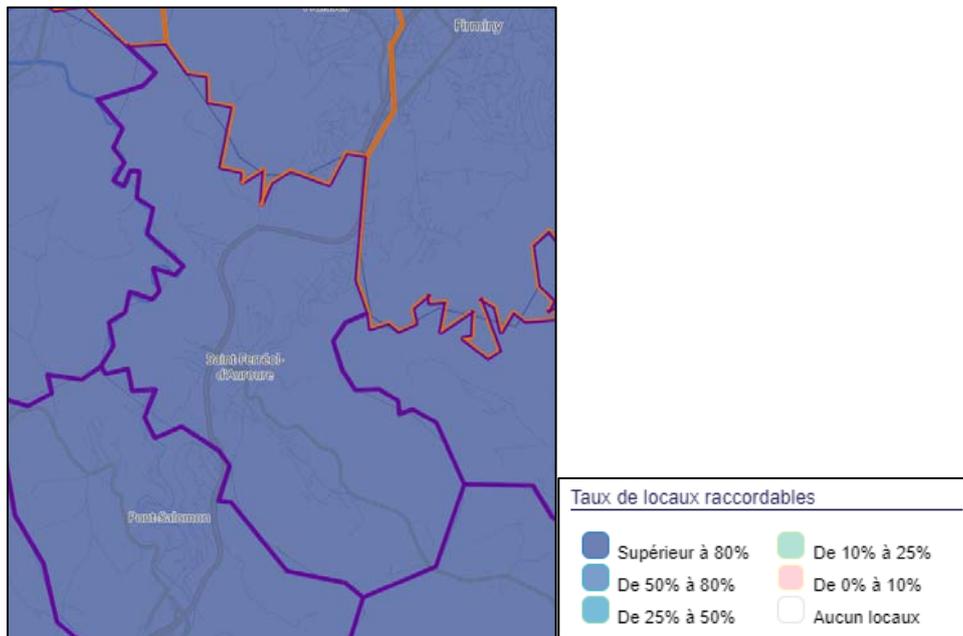
Axe 1 :

- Déployer le Très Haut Débit dans les zones où il n'est pas encore disponible (40 ZAE prioritaires par les partenaires sur 36 communes),
- Renforcer la concurrence sur les zones où il est disponible à tarif élevé (68 ZAE prioritaires par les partenaires sur 39 communes).
- Fibrer les sites prioritaires (Éducation, Enseignement, Santé, entreprises hors ZAE...).

Axe 2 :

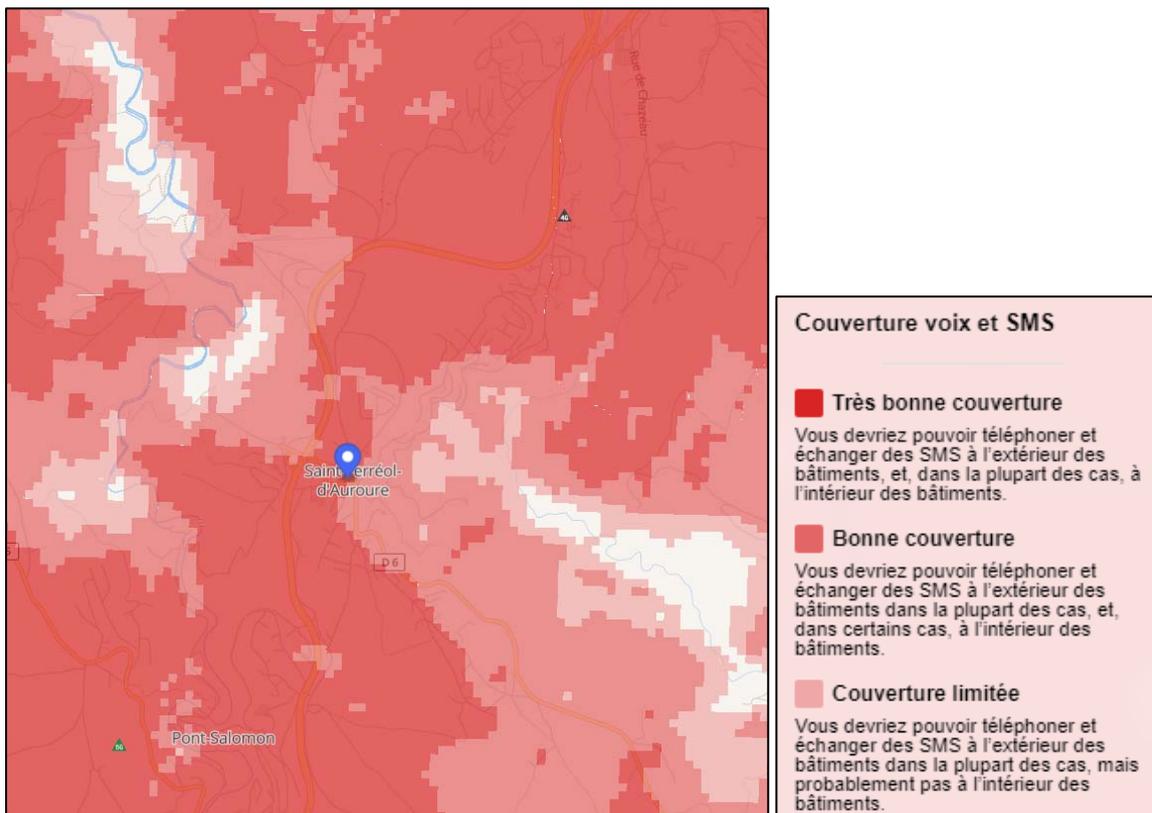
- Améliorer les réseaux Haut et Très Haut Débit pour passer au plus vite de 59 % des lignes aujourd'hui éligibles au triple play multipostes (Internet, téléphonie et TV sur le même accès) à 100 % toutes technologies confondues :
  - o en privilégiant autant que possible la fibre optique au domicile (FTTH) au minimum pour 70 % de la population en 2025 (78 % dans les modélisations actuelles du SDTAN dans l'hypothèse d'une réalisation totale des intentions d'investissement des opérateurs privés) ;
  - o en garantissant, au plus tard à l'issue de la phase 1 (2013-2016), l'accès de tous les foyers auvergnats à un débit minimum de 2 Mb/s.
- Favoriser le développement de la concurrence pour étendre la couverture réelle des services Triple-Play et diversifier le choix des offres à destination du grand public.

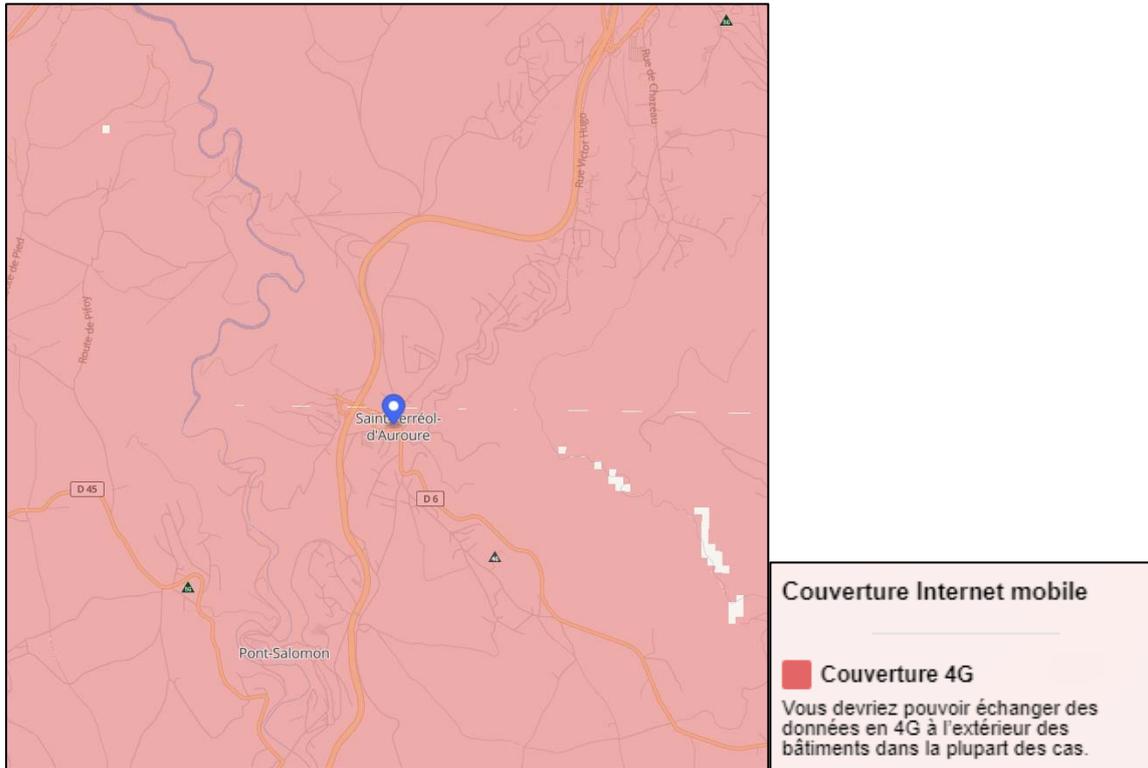
Le taux de locaux raccordables à la fibre est correct sur la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure : plus de 80%.



Source : <https://cartefibre.arcep.fr/>

Quels que soient les opérateurs, la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure dispose d'une très bonne couverture 4G. Les rares zones blanches recensées sur la commune, sont concentrées en fond de vallée, aux abords de la Gampille. Toutefois, des problèmes de téléphonie mobile sont à noter, seule une partie de la commune bénéficiant d'une très bonne couverture.





Source : <https://monreseau mobile.arcep.fr/>